

CONSEIL DE QUARTIER DU 12 MAI 2016

LA GARENNE / LA FORET / L'ERMITAGE

(Centre social Saint Exupéry)

Ouverture de la séance par M. le Président du Conseil de Quartier à 20h30 :

ERIC MAGADOUX

Conseiller Municipal délégué en charge des commerces

RAPPEL DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER :

Il se réunit 2 fois par an et par quartier. Il est ouvert aux habitants, aux commerçants, aux représentants d'associations locales ou services publics.

Un ordre du jour est défini avec deux thèmes communs à tous les quartiers et un ou deux thèmes particuliers au quartier. Puis un temps est pris pour les questions diverses et l'expression libre.

ORDRE DU JOUR POUR LE QUARTIER :

Secrétaire de séance : Joël PAGNIE

1/ Thèmes communs :

- La Forêt de Sénart (présentation effectuée par un membre de l'Office National des Forêts)
- La lutte contre les nuisances aériennes (présentation effectuée par un membre de l'Association Vigilance Environnement de la Vallée de l'Yerres)

2/ Les aménagements urbains dans le quartier

3/ Questions diverses

LA FORET DE SENART :

- La forêt de Sénart est un massif domanial classé par décret en 1995 « **Forêt de Protection** ».
- L'aménagement et la préservation de la forêt de Sénart sont régis par la **Charte forestière de territoire du massif de Sénart**.
- Cette Charte a fait l'objet d'une signature par l'ensemble des partenaires (collectivités, ONF notamment) le 28 mai 2005 et un renouvellement est prévu courant 2016.
- Elle « *conforte l'ONF dans sa mission de gestionnaire et dans la mise en place d'une gestion concertée avec les partenaires concernés par la forêt* ».
- Depuis 2014, la forêt de Sénart est gérée en « futaie irrégulière ». Les choix sylvicoles se font donc arbre par arbre, et non plus à l'échelle d'une parcelle. Les éclaircies et le renouvellement se font simultanément. Cette gestion maintient l'aspect boisé de la forêt.

- Pour protéger les sols en limitant leur tassement, des voies d'accès aux parcelles sont aménagées, réservées exclusivement à la circulation des engins.
- Les troncs d'arbres abattus et découpés, appelés grumes, sont regroupés le long de routes forestières et présentés aux acheteurs. (L'hiver relativement doux a cette année ralenti le déstockage de ces emplacements de dépôt.)

L'ONF et les collectivités attachent une attention particulière à la **propreté de la Forêt**, à travers notamment les actions suivantes :

- La signature de conventions entre les anciennes CAVY et CASVS, l'ONF, le SIVOM et le SIREDOM afin de permettre la **prise en charge partielle des coûts de traitement des déchets** collectés par l'ONF ainsi que la **mise à disposition de bennes**. Chaque année, le ramassage et le traitement s'élèvent à plus de 100 000 €.
- L'installation de **pièges photographiques automatiques** fonctionnant de jour comme de nuit a été lancée en 2015 afin d'identifier les contrevenants.
- La **réduction du stationnement sauvage** le long de la route RN6 via la mise en place de blocs rocheux, notamment à Montgeron.
- Une **grande opération citoyenne de ramassage des déchets** aux abords de la RN6 et de la forêt de Sénart le 7 février 2016 a permis de ramasser 7,7 tonnes de déchets. Cette opération a été menée à Montgeron entre le gymnase Picot et l'intersection RN6-RD3.

NB : En 2014, le volume des déchets ramassés en Forêt de Sénart était de **1 262 m³**. Pour plus d'informations, il est possible de consulter le site internet de l'ONF : <http://www.onf.fr/enforet/senart/@@index.html>

LA LUTTE CONTRE LES NUISANCES AERIENNES

Quelques chiffres

- Aux heures de pointe, 38 avions décollent de l'aéroport d'Orly et 35 atterrissent, soit plus d'un avion par minute dans le ciel en capacité maximale.
- Cela représente un trafic de plus de 230 000 mouvements aériens par an.
- Pour prévenir les nuisances que pourraient ressentir les Montgeronnais, la Ville a décidé, en 2014, d'adhérer à l'AVEVY (Association de Vigilance Environnement de la Vallée de l'Yerres).
- Née il y a 15 ans, cette structure a pour objectif premier de faire respecter la réglementation en vigueur, notamment en matière de :
 - Trajectoires
 - Altitudes
 - Couvre-feu (23h30 – 6h)
- L'AVEVY utilise tous les moyens de contrôle à sa disposition et signale chaque manquement à la réglementation et aux recommandations de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC).

- Quand un manquement est constaté, l'association constitue un dossier et transmet ses conclusions à l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA), qui peut infliger aux compagnies des amendes allant, selon le type d'infraction, jusqu'à 20 000 €.

Bilan 2015

- Grâce à son action, le nombre total de manquements repérés par l'AVEVY a **diminué de 22%** entre 2014 et 2015 (1 244 en 2014 ; 971 en 2015).
- Parmi ceux-ci, le nombre de manquements considérés comme abusifs a **diminué de 54%** entre les deux périodes (448 en 2014, soit 36% du total ; 208 en 2015, soit 21% du total).
- Le nombre de dérogations au couvre-feu a **diminué de 87%** (39 en 2014 ; 5 en 2015).
- Le nombre de cas jugés par l'ACNUSA a **augmenté de 71%** (7 en 2014 ; 12 en 2015).

Vigilance pour l'avenir

- D'importants travaux sont engagés par Aéroports de Paris pour développer l'aéroport d'Orly à l'horizon 2018, avec notamment la construction d'un « bâtiment de jonction » reliant les deux terminaux. L'objectif est de passer de 29 millions de passagers annuels à 32 millions.

N.B : pour plus d'informations, il est possible de consulter le site internet de l'AVEVY : www.avevy.com ou leur page facebook

LES AMENAGEMENTS URBAINS POUR VOTRE QUARTIER

1. Réfection de la chaussée de la rue de la Justice sur près d'un kilomètre
2. Réfection de la salle de musculation du gymnase Picot
3. Réfection totale de la voirie du chemin du Dessous du Luet (été – automne 2016)
4. Prolongation du merlon anti-bruit le long de la RN6
5. Réfection des trottoirs et plantations d'arbres avenue A. Candolle
6. Rénovation complète de la voirie de la rue du Docteur Besson et création d'aménagements de sécurité
7. Parking et clôture du stade Coubertin (été 2016)
8. Réfection des vestiaires du stade Coubertin
9. Réfection de la chaussée et des trottoirs de la rue du Commandant L'Herminier
10. Changement des feux tricolores de l'avenue Charles-de-Gaulle

QUESTIONS DIVERSES

Affichage sauvage

En application de l'arrêté d'interdiction d'affichage sauvage sur la Ville, les contrevenants sont verbalisés.

Merlon anti-bruit le long de la RN6

Les travaux réalisés correspondent à la fin du chantier initié il y a quelques années. Il a également été procédé à la démolition de la maison, terminant ainsi joliment le secteur en limitant le bruit. L'enjeu pour tout le quartier est la prévention des nuisances de la RN6. Pour ce qui est de la construction d'un mur anti-bruit, l'État a très peu de crédit. Ces mur sont principalement construits sur des axes qui ont plus de trafic et de nuisances que la RN6, ce qui est regrettable. Monsieur Durovray, en tant que Président du Conseil départemental de l'Essonne est en discussion avec la Direction interdépartementale des routes d'Ile-de-France (DIRIF) afin d'étudier les possibilités d'obtenir quelque chose pour la Ville.

En revanche, une bonne nouvelle est arrivée cette semaine : le combat a été gagné pour la baisse de la vitesse de la RN6. Celle-ci passera ainsi l'été prochain, dans la traversée de Montgeron, de 110 km/h à 90 km/h. La baisse de la vitesse va considérablement diminuer les nuisances sonores. Dans les prochains jours, les services de l'État vont réaliser des mesures à la fois sonores, de pollution et de vitesse, et procéderont de même après le passage à 90 km/h, afin de pouvoir comparer.

Qu'en est-il de la Fibre optique sur la Ville ?

Comme suite à l'appel à projet de l'Etat en 2010, les opérateurs Orange et SFR se partagent le territoire (SFR sur Montgeron). Aucune réelle démarche n'avait été engagée auparavant, c'est pourquoi la Municipalité a fait de ce dossier une priorité. Il faut savoir qu'actuellement 50% des Montgeronnais ont moins de 2 mégas de débit. C'est un problème pour les loisirs et surtout pour les personnes qui souhaitent travailler à domicile. Il a été obtenu de SFR qu'un gros travail soit effectué sur la Ville avec la pose de points de mutualisation, c'est-à-dire des têtes de réseaux où peuvent être installées près de 1000 lignes. En revanche, la fusion entre SFR et Numéricâble il y a un an et demi a entraîné des retards. A ce jour, les travaux ont repris et 1800 foyers répartis sur l'ensemble de la Ville sont raccordables à la fibre. Il a été demandé que les quartiers ayant le plus faible débit soient traités en priorité, mais il y a également des considérations techniques à prendre en compte. Dans les quartiers pavillonnaires qui n'ont pas d'alimentation électrique ou téléphonique en aérien et où l'alimentation se fait en souterrain, comme le quartier de l'Ermitage par exemple, la fibre se déploie.

Sur la résidence La Forêt, les travaux vont démarrer très vite car la convention entre SFR et le Logement Francilien a enfin été signée.

Sur les autres quartiers pavillonnaires, grâce à la signature à Montgeron de la convention entre SFR et ERDF, la commercialisation des premières prises pour les pavillons desservis en aérien se fera avant l'été avec une accélération très

importante courant septembre. Un plan de commercialisation rue par rue a été demandé.

SFR a promis que tout serait fibré fin 2017.

Pour finir, Orange ouvre une boutique éphémère pour 3 mois au 72 avenue de la République afin d'apporter tous les renseignements techniques.

Le début de la rue de la Garenne a été déclassifié et fait désormais partie de l'Oly, pourquoi ? D'autre part qu'est-il prévu dans les locaux de l'ancienne perception ?

Concernant la rue de la Garenne, il n'a jamais été question d'une quelconque déclassification ou d'un rattachement à l'Oly. Le souhait de maintenir une permanence de la perception dans le quartier de l'Oly a peut-être généré cette confusion.

Pour rappel, l'État a décidé de regrouper les Trésors publics. Désormais, pour l'ensemble des villes de la rive droite de la Seine, le Trésor public est situé à Brunoy. Au Plan Local d'Urbanisme le terrain de l'ancienne perception est classé en zone pavillonnaire, il n'y aura donc pas de construction d'immeuble. Actuellement aucun projet n'est prévu sur ce site, les riverains seront consultés lorsque l'évolution de ce bâtiment sera d'actualité.

En plus de la limitation de la vitesse maximale sur la RN6 est-il envisagé d'engager une réflexion sur le changement de l'asphalte qui se révèle être efficace pour réduire les nuisances sonores ?

Un revêtement spécial a déjà été posé sur la RN6.

Dans la rue de Mainville, au niveau du passage piéton face au gymnase, lorsqu'il pleut l'eau ne s'écoule pas et se répand jusqu'au milieu de la chaussée.

Les services techniques vont intervenir afin de vérifier que les aco drains ne sont pas bouchés. Une solution va être trouvée.

Demande d'amélioration de la sécurité rue de Mainville - tronçon rue du Docteur Besson/Place au Coq

Cette rue est très contrainte car elle est en double sens, et aucun des deux trottoirs n'est réellement praticable. Une réflexion est en cours pour une mise en circulation des bus en sens unique, ce qui résoudra rapidement un premier problème.

Il est évident que cette rue doit être refaite, mais en raison de sa configuration, elle ne pourra pas être élargie. Il faudra envisager de privilégier l'un des deux trottoirs existant afin de récupérer au moins un trottoir sécurisé et surtout prévoir un enfouissement des réseaux pour enlever les gros poteaux béton qui consomment de l'espace. Les riverains seront consultés le moment venu car aujourd'hui cette rue n'est pas prévue au budget.

Concernant la rue du Docteur Besson, deux places de stationnement vont être supprimées prochainement devant le centre social Saint-Exupéry, permettant ainsi à deux bus de se croiser sans se déporter sur la voie d'en face.

Qu'en est-il de la pérennité de la supérette du centre commercial de La Forêt ?

Madame le Maire est en contact régulier avec le directeur de la supérette. Ce dernier a confirmé il y a un mois la pérennité de son commerce ainsi qu'un changement d'enseigne et de stock. La Municipalité suit ce dossier de très près.

Demande de précisions sur les travaux qui vont être effectués chemin du Dessous du Luet

Les travaux devaient être réalisés cet hiver, ils ont été décalés de 6 mois à la demande des services d'ERDF et de la sécurité incendie. Ils seront effectués comme prévu jusqu'au talus. Il est précisé qu'une « réfection totale » signifie que la voirie, les canalisations, les trottoirs et l'électricité sont refaits.

Lorsque la structure de la rue est bonne, seule la reprise du tapis est réalisée ; c'est ce qui a été fait rue de la Justice.

Concernant la circulation et les incivilités, pourrait-on envisager, comme cela se fait en province, des séances d'information et de remise à niveau du code de la route organisées en partenariat avec la gendarmerie ou les services de police ?

Les incivilités sont un vrai souci et il faut saluer le travail remarquable effectué au quotidien par la Police Municipale et les services municipaux qui sont sur le terrain. Aujourd'hui, les caméras de vidéo-protection sont un véritable atout pour la sécurité et surveiller les incivilités. Il est difficile de toucher les contrevenants par des actions de communication (flyers, ...) mais des idées vont être déployées l'année prochaine et seront présentées en conseil de quartier.

Quelle est la fréquence de passage du camion de nettoyage dans le quartier ?

Cela ne fonctionne pas par quartier mais par rue. Par exemple, vers le Lycée, la balayeuse passe deux fois par jour, et environ tous les 10 jours dans les petites rues tranquilles. Si une défaillance est constatée il faut contacter la Mairie afin que les services interviennent et s'il s'agit d'une défaillance récurrente le protocole sera changé. Il est important de faire remonter les problèmes.

Des travaux sont-ils prévus rue des Plantes pour boucher les trous d'eau ?

Une intervention va être prévue à l'endroit indiqué. Beaucoup de rues sont à reprendre. Priorité est donnée aux rues à grand passage, pour les autres rues des travaux palliatifs sont faits dans la mesure du possible.

Trottoirs pas utilisables sur les principales rues du quartier (Plantes, Justice, Mainville). Pourquoi ne met-on pas la rue de Mainville en sens unique ? Travaux effectués pas assez surveillés, exemple avenue Candolle, les normes des bordures de trottoirs n'ont pas été respectées.

Les rues sont traitées en fonction des besoins et tient compte du budget de la Ville. Il faut faire des arbitrages. Il est rappelé que les travaux sont faits en concertation avec les riverains.

Avenue Candolle des travaux palliatifs partiels ont été réalisés, les bordures de trottoirs n'ont pas été touchées.

Plusieurs remarques concernant l'organisation des conseils de quartiers :

- ***Communiquer les sujets transverses à l'avance***
- ***Avoir un « référent de quartier » habitant le quartier afin de faciliter le dialogue***
- ***Changer les horaires***

Les sujets transverses ne sont pas communiqués à l'avance car il est difficile de préjuger de la disponibilité des intervenants extérieurs.

S'agissant du « représentant du quartier » c'est fait avec le secrétaire de séance qui a pour rôle d'attester des travaux réalisés, de suivre les demandes et la réalisation des problématiques. De plus l'élu référent de quartier habite bien le quartier. Il est rappelé que les services de la Ville et le Président de quartier sont disponibles pour répondre.

Enfin, les horaires ont été modifiés. Dorénavant deux conseils de quartier se tiennent le même jour mais à des horaires différents.

LA SÉANCE EST LEVÉE A 22H20.